

ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE PASSEZ À L'ACTION !

Délégué.e.s syndicaux.ales, membres du CE,
délégué.e.s du personnel :

- Vous souhaitez connaître les obligations légales de votre employeur en termes d'égalité professionnelle ?
- Votre entreprise n'est pas couverte par un accord égalité ?
- Vos futures négociations égalité professionnelle approchent ?
- Vous n'êtes pas signataire de l'accord existant et vous souhaitez des informations pour préparer le prochain ?

FETE vous propose un accompagnement gratuit et à la carte autour de réunions collectives ou d'un suivi personnalisé selon vos besoins.

POSEZ-NOUS VOS QUESTIONS
sur le site internet :

www.accordegalite.org

CONTACTEZ FETE : 03 80 43 28 34 / fete@accordegalite.org

Cette action s'inscrit dans le cadre d'un programme interrégional financé par :

En région Bourgogne-Franche-Comté



REGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

En région Grand Est



Grand Est

En région Auvergne-Rhône-Alpes



Directe Auvergne-Rhône-Alpes

Fonds social européen



Opération cofinancée par le
Fonds social européen dans le
cadre du programme
opérationnel national « Emploi
jeunesse » 2014-2020

FETE
Femmes Égalité Emploi

ÉGALITÉ
PROFESSIONNELLE

- LÉGISLATION
- DIAGNOSTIC
- NÉGOCIATION
- ACCORD
- SUIVI

PASSEZ
À L'ACTION !

03 80 43 28 34
www.accordegalite.org

Suivez-nous sur : FETE.Egapro